

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

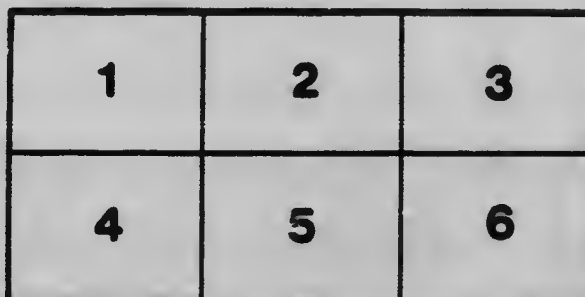
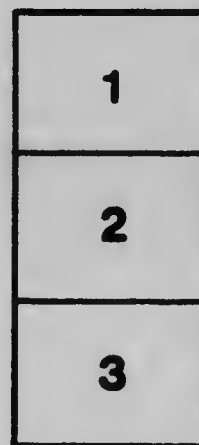
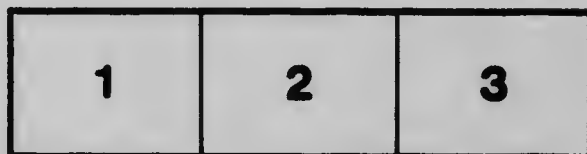
Library of the National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

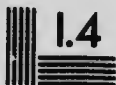
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28

31.5

36

40

45

50

56

63

71

80

90

100

112

125

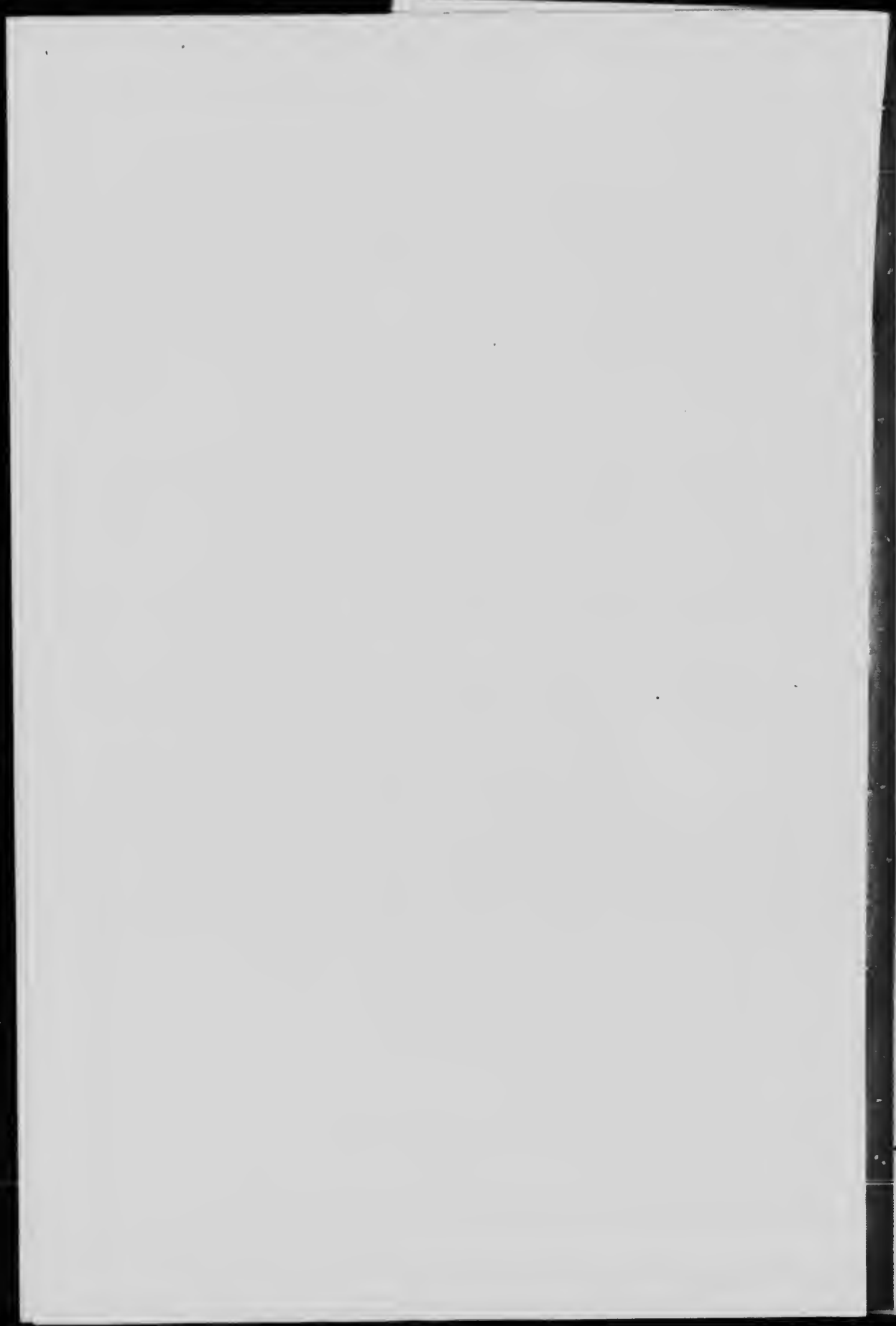
143

160



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



40

LE CANADA ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

(TRADUCTION)

**Discours prononcé par M. Henri Bourassa à
la Conférence du Lac Mohonk,
le 14 mai 1913**

1913
(53)

51998

LE CANADA ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

(TRADUCTION)

Discours prononcé par M. Henri Bourassa à
la Conférence du Lac Mohonk,
le 14 mai 1913

Jusqu'à ce jour, le Canada n'a occupé aucune place sur la scène de la politique internationale. Simple dépendance de la Grande-Bretagne, ce pays jouit d'une large mesure d'autonomie intérieure; mais il est encore privé des prérogatives et des responsabilités d'Etat.

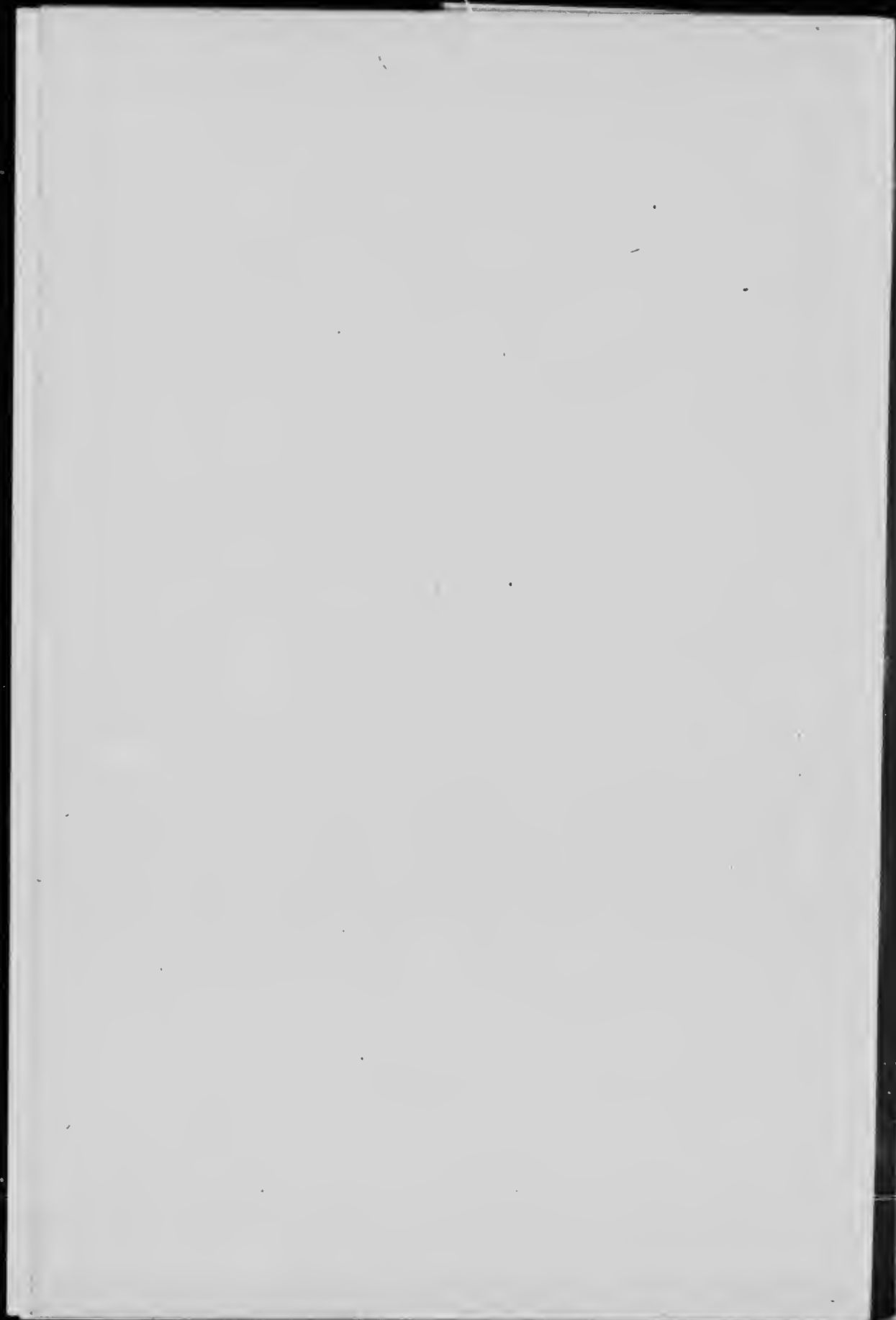
L'évolution constante, dans l'Empire britannique, des principes et des pouvoirs de gouvernement, et la croissance remarquable en population et en richesse des grandes dépendances de l'Angleterre, nous rapprochent rapidement du jour où le Canada et les autres possessions britanniques autonomes auront atteint leur âge de majorité et devront assumer toute leur responsabilité, soit comme nations indépendantes, ou comme associées véritables de la Grande-Bretagne dans une nouvelle forme de fédération.

Dans l'un ou l'autre cas, le Canada est appelé à jouer un rôle considérable dans les affaires du monde. Son immense territoire et ses ressources surabondantes lui attirent, chaque année, un nombre croissant d'émigrants de tous les pays du nord et du centre de l'Europe. Le pays possède des avantages exceptionnels pour établir avec l'Europe des communications faciles et rapides.

Aucun groupe actuel de la race blanche n'arrivera au rang et à la dignité de nation avec un nombre aussi restreint de causes de conflit, — que ces causes dépendent du passé, du présent ou de l'avenir, de l'histoire ou des conditions économiques, qu'elles soient accidentelles ou permanentes, — et avec des motifs plus impérieux, d'ordre moral ou matériel, de vivre en paix et de voir la paix régner dans le monde.

LE CANADA A BESOIN DE LA PAIX.

La situation géographique du Canada et ses conditions économiques sont de telle nature qu'il trouvera un intérêt considérable et croissant au



maintien de la paix, non seulement sur le continent dont il forme une partie importante, mais encore sur les deux océans qui bordent ses rives et le mettent en communication avec l'Europe et l'Asie.

La haute chaîne des montagnes Rocheuses et le plateau stérile qui s'étend au nord du Lac Supérieur coupent le pays en trois régions distinctes. De là l'importance vitale pour le commerce du Canada d'utiliser sans interruption les routes maritimes des deux océans, et de jouir librement du privilège d'expédier ses marchandises en transit par les voies ferrées qui reliaient, de toutes parts, le Canada et les États-Unis.

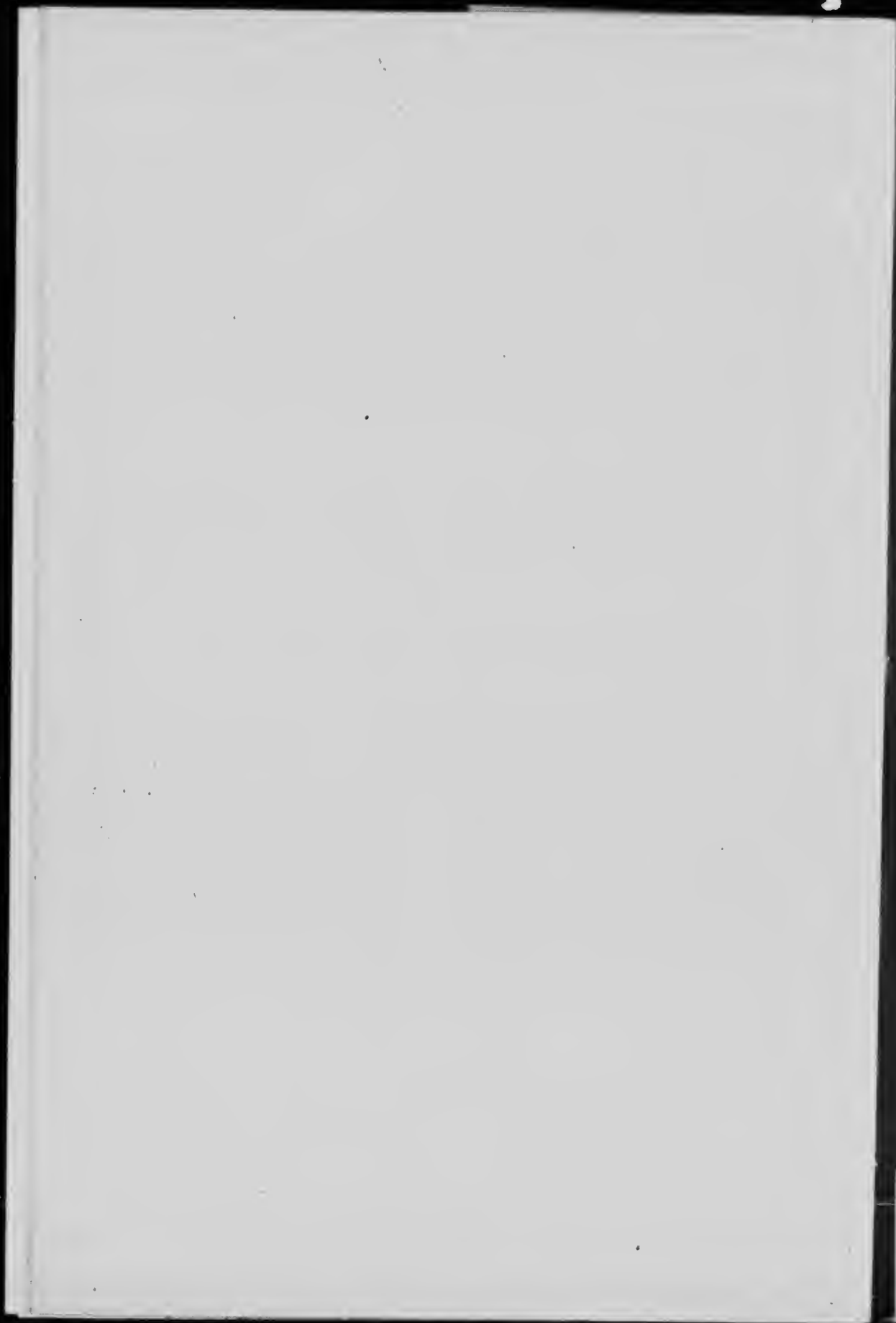
Le Canada ne peut parer à ces obstacles naturels en établissant des voies de communication par mer, au nord de son territoire, comme les États-Unis se sont mis en mesure de le faire en construisant le Canal de Panama. Me serait-il permis d'ouvrir ici une parenthèse et de dire que, dans l'intérêt de la paix et de la justice, le Canada ne sera pas ainsi exposé à la tentation de protéger ses propres intérêts aux dépens de l'équité internationale?

De plus, les besoins des industries agricoles et manufacturières du Canada, le développement de ses immenses richesses naturelles, le parachèvement de ses voies de transport, exigent une énorme importation de capitaux; et cette situation durera de longues années encore. Il n'y a pas, au Canada, une seule industrie qui ne soit endettée directement ou indirectement envers quelque maison de banque étrangère. Longtemps ces capitaux vinrent presque exclusivement d'Angleterre. Diverses causes, qu'il serait oiseux d'indiquer ou d'analyser ici, ont rendu les prêteurs anglais plus durs à la détente. Par contre, les capitaux affluent de l'étranger, des États-Unis principalement, et aussi de la France, de la Belgique et même de l'Allemagne. Les emprunteurs canadiens savent très bien — ils en font, en ce moment, la dure expérience — qu'en temps de guerre, ou simplement lorsque la situation internationale est menaçante, les emprunts sont plus difficiles à négocier, le taux de l'intérêt ou de l'escompte des valeurs est plus élevé, les emprunts à brève échéance doivent être remboursés; bref, si la période de crise dure, l'équilibre financier du pays débiteur, même si la paix y règne, est troublé presque aussi profondément que celui de la nation en guerre.

En dehors de ces causes purement économiques, les conditions politiques du Canada, son caractère ethnique et ses traditions lui suggèrent des motifs nombreux et puissants de soutenir la cause de la paix et de l'arbitrage. Britannique par sa constitution et par le lien qui l'unit à l'Angleterre, en majorité anglophone — en apparence plus encore qu'en réalité — et protestant, le peuple canadien est au fond une agglomération d'hommes de race blanche venus de la plupart des pays d'Europe. Il conservera vraisemblablement ce caractère composite.

LE RÔLE DES CANADIENS-FRANÇAIS.

Au premier rang des groupes non-britanniques viennent les Canadiens-français, les pionniers du pays; par un singulier enchaînement de circonstances, ils ont été les soutiens les plus constants et les plus dévoués des institutions britanniques. Ils ont opposé une résistance irréductible à tous les projets et à toutes les tendances favorables à l'annexion du pays aux États-Unis. Tout en conservant jalousement ce qui



fait leur caractère distinctif comme race, ils n'ont mis aucun obstacle à la création et au développement d'une véritable nationalité canadienne, dont ils sont en réalité les vrais fondateurs.

Dans le domaine des affaires internationales, ils seront assurément du côté de la paix et de l'arbitrage. Ils sont, à l'heure actuelle, les adversaires les plus déterminés du mouvement organisé pour entraîner le Canada dans le tourbillon des querelles et des rivalités de l'Europe. Ils ont abandonné depuis longtemps toute arrière-pensée d'une union politique avec la France; mais ils ont gardé à l'endroit de ce pays, d'où ils tirent l'alimentation nécessaire à leur vie intellectuelle, un attachement cordial qui les rend favorables à toute mesure propre à maintenir des relations amicales entre la Grande-Bretagne et la France. Cette disposition naturelle ne s'associe dans leur esprit à aucun sentiment d'animosité contre l'Allemagne; car les causes actuelles de mésintelligence et d'hostilité entre la France et le nouvel Empire teutonique sont toutes postérieures, et de plusieurs années, à leur séparation complète de leur patrie d'origine.

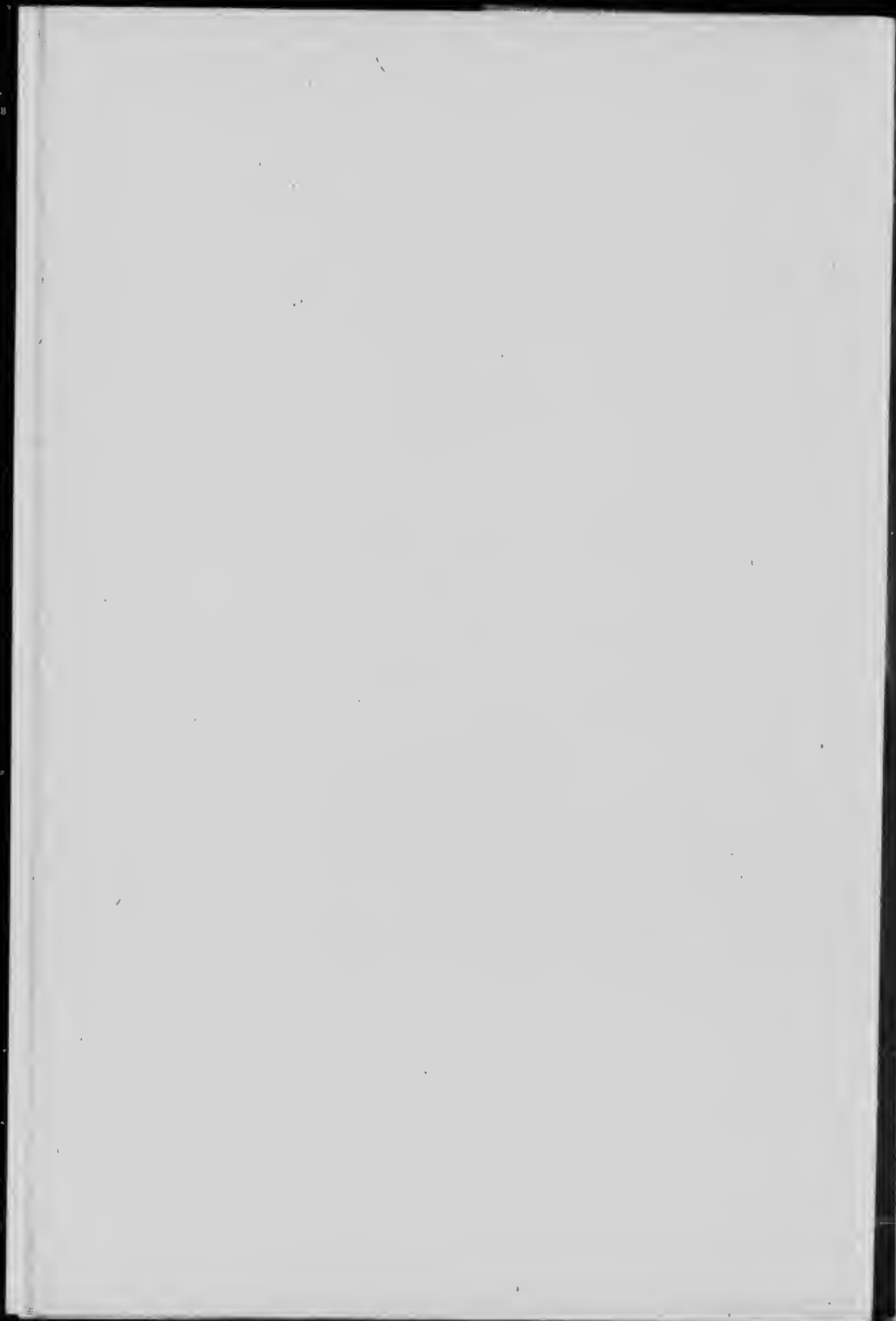
Naturellement, en dépit de leur progression constante en nombre, en valeur intellectuelle et en richesses, l'influence des Français du Canada, comme facteur de l'organisme national, diminue graduellement à cause de l'invasion croissante des éléments étrangers qui viennent des pays anglophones ou de l'Allemagne, de la Scandinavie et de l'Europe slave.

IMMIGRATION ETRANGERE.

L'immigration constitue probablement le problème national le plus sérieux au Canada. Des causes multiples, qu'il est inutile d'analyser ici, tendent à rendre l'absorption des éléments étrangers plus lente au Canada qu'elle n'a été aux Etats-Unis. Ce n'est pas le moment de peser les avantages ou les inconvénients que le Canada, comme nation, trouvera dans la résistance de ces nouvelles couches cosmopolites à la pression assimilatrice. Mais comme facteur d'une opinion publique favorable à la paix et à l'arbitrage international, cette résistance constitue une force considérable et bienfaisante.

L'un des principaux motifs qui ont induit la plupart de ces étrangers, et même dans une certaine mesure ceux qui viennent des Iles Britanniques, à émigrer au Canada, c'est qu'on leur a fait entendre que le Canada est un pays où règnent la paix, l'ordre et la liberté; un pays libre des rivalités internationales et de leur sinistre cortège: la conscription, les budgets de flotte et d'armée, les lourds impôts, les fardeaux de la paix armée et les horreurs de la guerre. Il est facile de les enrôler dans les rangs de ceux qui combattent sans relâche l'impérialisme militaire et le jingoïsme provocateur.

Plus longtemps les Canadiens d'origine étrangère conserveront leur caractère ethnique, mieux ils seront disposés à accepter et à soutenir les principes de l'arbitrage, dont l'application diminuerait notablement, si elle ne les supprimait totalement, les causes de conflit entre la Grande-Bretagne et leur pays d'origine. Ils ne peuvent accueillir qu'avec faveur tout mouvement propre à affirmer le droit du Canada de rester neutre dans les guerres de l'Angleterre, étrangères aux intérêts et à la sé-



curité du Canada — surtout dans celles de ces guerres où leur patrie de naissance peut être entraînée.

L'IMMUNITÉ DU COMMERCE MARITIME.

Cette doctrine de la neutralité des colonies, l'Angleterre l'avait pratiquement acceptée il y a cinquante ans. Si elle prévalait sur les nouvelles tendances impérialistes, même avant que le Canada pût la professer comme nation ou comme libre associé du Royaume-Uni, elle exercerait une influence salutaire et profonde sur les conseils de la Grande-Bretagne. Elle pourrait, par exemple, induire le gouvernement britannique à modifier son attitude à l'endroit de la proposition formulée, en 1907, à la Conférence de la Haye, par M. Choate, au nom des États-Unis. Cette proposition, qui avait pour but d'abolir les actes de piraterie sur mer en temps de guerre, reçut l'appui des deux tiers des délégués présents à la Conférence. Mais son adoption fut ajournée à cause des objections formulées par les représentants de la Grande-Bretagne.

Espérons qu'à la prochaine Conférence de la Haye ce projet sera soumis de nouveau, que cette fois l'Angleterre l'acceptera, et que toutes les puissances maritimes le mettront enfin à exécution.

L'adoption de cette mesure enlèverait au Canada le prétexte le plus lointain d'entrer dans la voie dangereuse des armements navals, soit pour son propre compte ou en participant à l'organisation navale de la Grande Bretagne.

LE CANADA N'A DE QUERELLES AVEC PERSONNE.

Le facteur le plus important peut-être dans la préparation du Canada à son rôle de champion de la paix et de l'arbitrage, tient à la longue période de sujétion coloniale que ce pays a traversée.

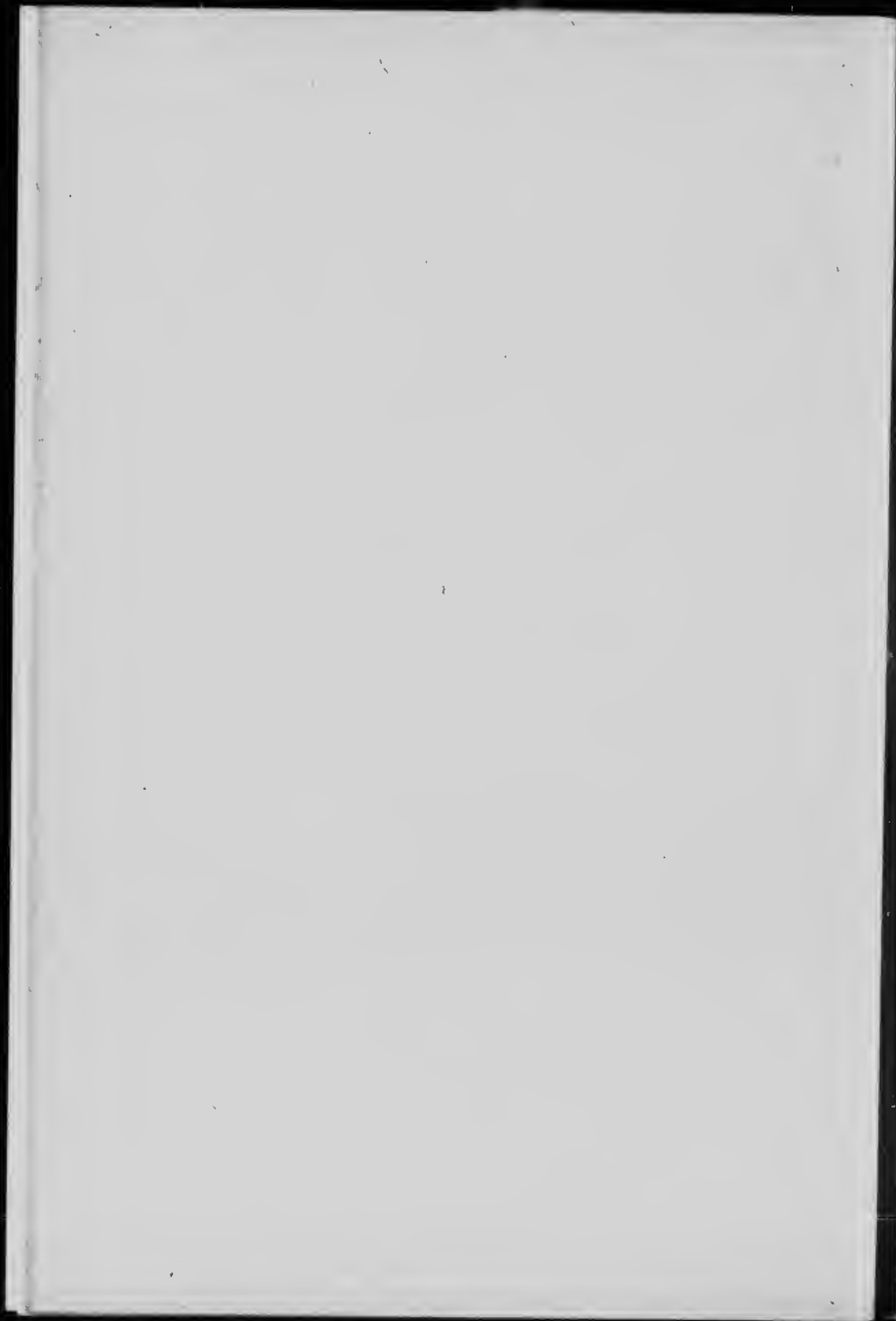
Envisagé sous cet aspect, cet état d'asservissement et d'irresponsabilité, tout dommageable qu'il ait été au développement intellectuel et matériel du Canada, exercera peut-être une influence marquée et salutaire sur son action future, soit comme nation indépendante, soit comme l'un des membres les plus puissants d'une nouvelle confédération britannique.

Par lui-même et pour lui-même, le Canada n'a eu de querelles avec aucun autre pays; il n'a à répondre d'aucune conquête; il n'a subjectivement ou objectivement aucune blessure à panser, nulle rancune à apaiser, aucune réclamation à régler.

D'ici longtemps il n'aura pas besoin de colonies. Il n'aura aucun prétexte de convoiter de nouveaux territoires — pas même le "pieux" désir de subjuguier des "races inférieures", de les piller, de les brutaliser ou même de les massacrer, afin de leur inculquer l'esprit et les mœurs d'une "civilisation supérieure". Les grandes nations *chrétiennes* ne lui ont guère laissé la chance de pénétrer dans ce domaine de l'éducation et de l'amélioration de l'humanité, ni d'assumer sa part du "fardeau de l'homme blanc".

RELATIONS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

Une fois le commerce en sécurité sur mer, il ne reste dans le monde qu'un seul pays avec lequel le Canada puisse se trouver en conflit : les



Etats-Unis. On ne permettra de consacrer le reste de cette étude à une analyse succincte des relations du Canada avec les Etats-Unis: ce qu'elles ont été dans le passé, ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'elles devraient être à l'avenir.

C'est là, du reste, le cœur même du sujet que j'ai choisi. L'état général de malaise international résulte, en somme, de la répercussion des causes particulières du conflit entre certaines nations,—ces causes se généralisant par le jeu inextricable des rivalités et des alliances internationales. Le rôle que le Canada est appelé à jouer dans la sphère des affaires internationales dépend donc principalement de ses relations avec son unique et puissant voisin, les Etats-Unis d'Amérique.

LE CENTENAIRE DE LA PAIX

On fait en ce moment des préparatifs considérables pour commémorer les cent années de paix ininterrompue entre les deux grandes nations anglophones. Certes, l'objet de ces manifestations est digne d'attirer l'attention du monde et de susciter entre les deux peuples un échange de félicitations cordiales.

On ne trouvera pas disgracieux, j'espère, si je rappelle qu'au cours de ces cent années, bien que l'Angleterre et les Etats-Unis ne se soient livrés à aucun acte d'hostilité armée, leurs rapports furent souvent et longtemps moins que cordiaux. En plusieurs occurrences, de graves causes de mésintelligence les conduisirent jusqu'aux portes du conflit.

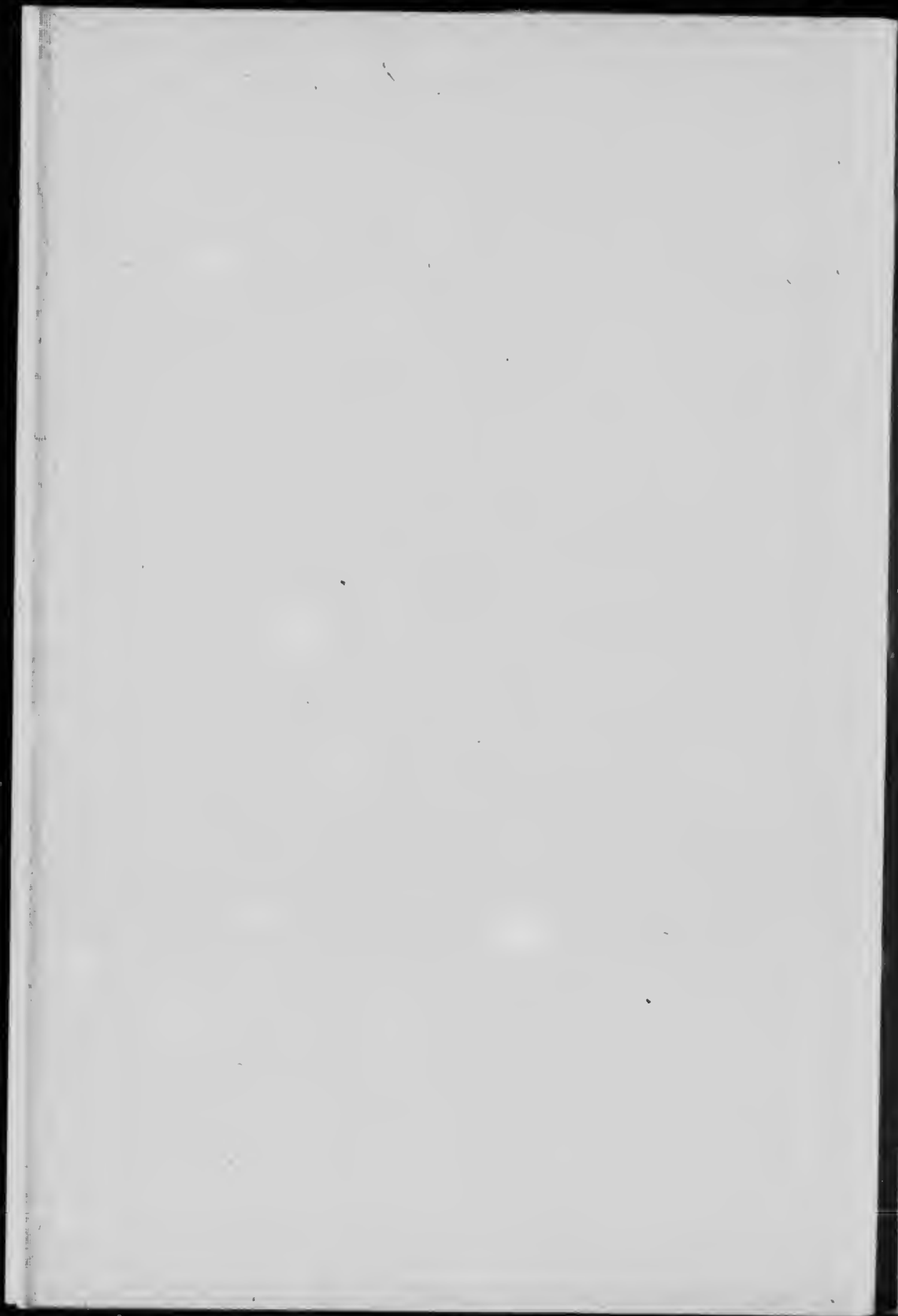
La manière la plus efficace de glorifier ce centenaire de paix serait indubitablement l'adoption, dans les deux pays, de mesures politiques et de méthodes de propagande propres à faire disparaître toutes les causes possibles de malentendus. La première et la plus importante de ces mesures serait l'engagement solennel de recourir à l'arbitrage pour opérer le règlement de toutes les questions en dispute à l'heure actuelle ou dans l'avenir. Naturellement, cet engagement devrait être mutuel et sincère; et les deux pays devraient y recourir même lorsque les exigences de certains intérêts cupides ou les clameurs du jingoïsme cherchent à troubler la paix et à faire surgir des obstacles à l'exécution de l'entente.

Mais l'objet principal que je me propose, en rappelant les événements qui envenimèrent les rapports entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, est de démontrer qu'en aucune de ces occasions le Canada n'eut une part directe ou indirecte de responsabilité. Plus que cela, le Canada ne fut nullement concerné dans l'une ou l'autre des deux guerres sanglantes qui se terminèrent, l'une par le traité de Versailles, en 1783, l'autre par la paix de Gand, en 1814.

CONFLITS ANGLO-AMERICAINS.

Le conflit prolongé qui donna naissance à la république américaine surgit de la résistance que les colons anglais d'Amérique opposèrent aux prétentions des autorités britanniques, qui voulaient les taxer sans leur consentement ou leur participation.

Les Canadiens résistèrent à la tentation de prêter main forte aux "rebelles"; mais ils continuèrent la même lutte par des méthodes plus pacifiques, et réussirent finalement à faire reconnaître par la Grande-



Bretagne les principes mêmes qu'avaient soutenus les fondateurs de la République Américaine.

La guerre de 1812 eût pour cause l'obstination que la Grande-Bretagne mettait à exercer sur les navires américains le prétendu droit de visite. Les Canadiens combattirent fidèlement pour l'Angleterre sur les champs de bataille; mais la cause du conflit ne leur inspirait aucune sympathie et leur était absolument étrangère.

L'agitation soulevée aux Etats-Unis, en 1844, au sujet de la délimitation des frontières septentrionales des territoires de l'Ouest — le cri de guerre "*fifty four forty or fight*" de l'élection présidentielle Clay-Polk — précéda de quelques années le moment où le Canada prit possession du territoire en dispute.

Durant la longue et terrible Guerre de Sécession, les sympathies du peuple canadien furent beaucoup plus également partagées que celles des Anglais. Ils n'eurent rien de commun avec l'affaire du *Trent* et les pirateries de l'*Alabama*.

Les attaques des bandes féniennes sur les frontières du Canada n'étaient que la répercussion de ce problème épineux: la domination anglaise en Irlande, — question absolument étrangère au Canada.

Dans l'imbroglia du Vénézuéla, le Canada, évidemment, n'était nullement concerné.

La dispute la plus récente, au sujet des frontières de l'Alaska, ne fut assurément pas réglée au gré d'un grand nombre de Canadiens. Mais comme cet arrangement fut conclu par le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui des Etats-Unis, par-dessus la tête des autorités canadiennes, on ne saurait dire que ce fut là un objet de dispute entre le Canada et les Etats-Unis.

Bref, jamais le Canada n'a entraîné l'Angleterre dans un conflit quelconque avec les Etats-Unis. Il n'a même été la cause d'aucune difficulté ou du moindre refroidissement entre les deux nations.

Cette circonstance est d'autant plus remarquable que le Canada est, de tous les pays de l'Empire britannique, le plus intimement lié avec les Etats-Unis, — les deux pays n'étant séparés que par une ligne imaginaire de plus de quatre mille milles de longueur (en comptant les frontières de l'Alaska).

CHAUVINISME, ANNEXIONNISME, VERITABLE PATRIOTISME.

Sans doute, il serait puéril de prétendre que les bonnes relations entre les deux pays se sont toujours maintenues au même diapason.

Il y a eu des moments où la nation la plus faible pensa que la plus forte avait quelque disposition à la brutaliser.

Naturellement, les démagogues, les politiciens, les fabricants de paniques, les exploiters du drapeau, et maintes autres variétés de trafiquants qui spéculent sur le patriotisme facile, n'ont pas manqué, à l'occasion, de bûcher sur le "Yankee". A l'autre pôle du monde politique, les politiciens déçus et les théoriciens pessimistes se sont parfois employés à prêcher l'union politique ou commerciale avec les Etats-Unis. Mais dans l'ensemble, on peut affirmer en toute certitude que la très grande majorité des Canadiens ont pris la double détermination, égale-

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ment ferme, de défendre l'intégrité de leur nationalité canadienne et de vivre dans les termes d'une rivalité pacifique et amicale avec leurs voisins des Etats-Unis.

La plupart des Canadiens verraient dans l'annexion une source d'inconvénients et de dangers pour les deux pays; une guerre entre les deux nations ferait horreur à tous.

Toutes ces circonstances et ces traits caractéristiques, éclairés par *plus* d'un siècle de relations amicales, devraient être de bon augure pour l'avenir. Pourquoi le Canada, nation indépendante ou libre associé de la Grande-Bretagne, serait-il un plus mauvais voisin pour les Etats Unis qu'il ne l'a été comme colonie, autonome à l'intérieur mais irresponsable à l'extérieur?

RELATIONS FUTURES.

Evidemment pour que les relations futures de deux pays soient dignes de leur passé, ils doivent rester fidèles à leurs traditions les plus élevées et repousser avec fermeté les tentations de la cupidité et les appels du jingoïsme.

Le Canada devrait avoir assez de clairvoyance et de patriotisme, et exercer un contrôle suffisant sur son action intérieure, pour faire échec à la pression formidable qui s'exerce en ce moment afin de l'entraîner dans la folie des armements navals, soit en le faisant contribuer au maintien de la flotte anglaise, soit en l'induisant à construire une marine dont il n'a pas le moindre besoin.

D'autre part, le peuple et le gouvernement des Etats-Unis peuvent, tantôt par leur action, tantôt par abstention, selon les circonstances, contribuer d'une manière décisive à développer les sentiments amicaux de ce jeune peuple en croissance, et lui inculquer les principes et les notions qui lui permettront de devenir une démocratie pacifique, progressive et vraiment chrétienne.

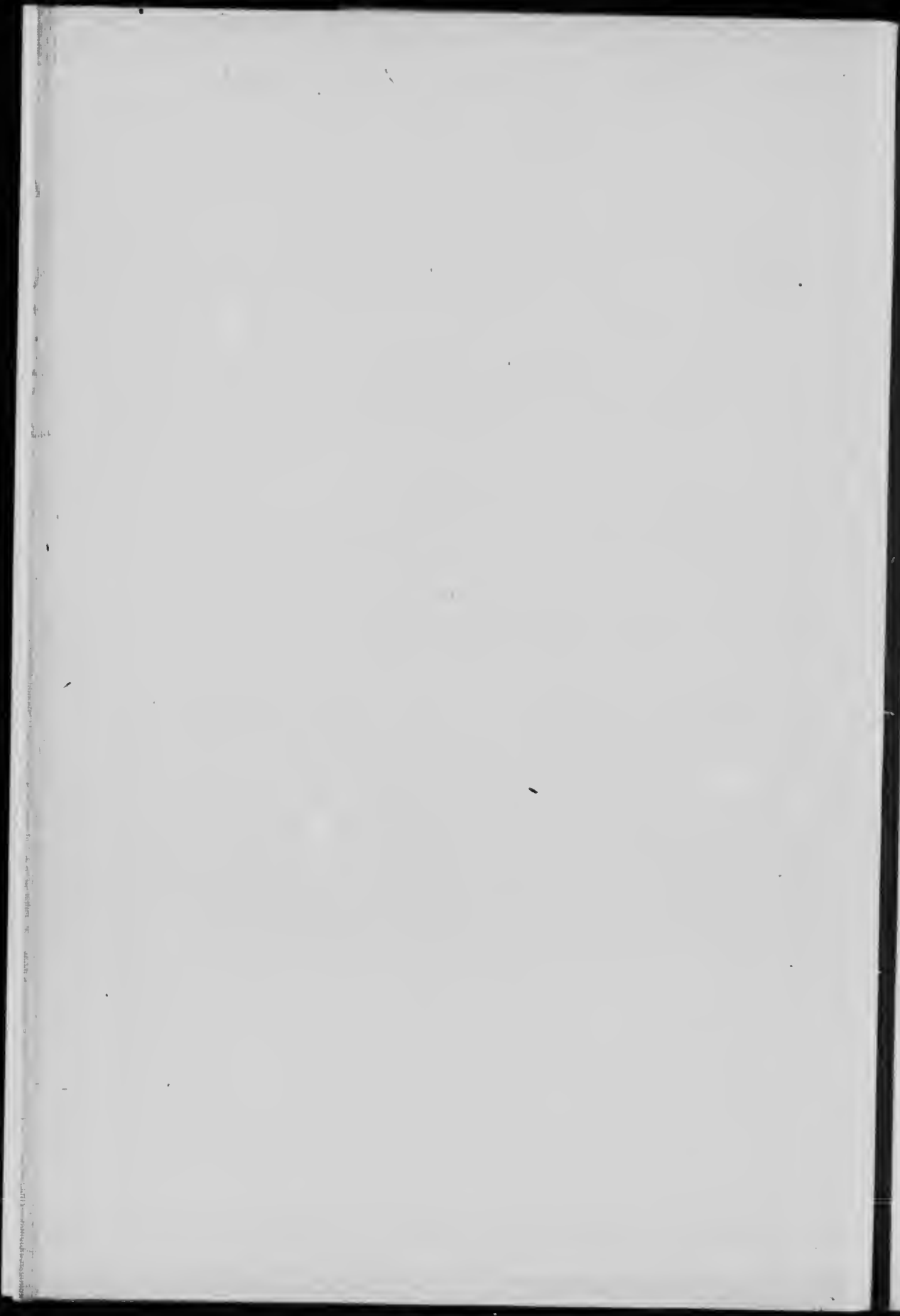
Cette influence, ils peuvent l'exercer également pour le mal et corrompre à jamais le peuple canadien.

L'AMERICANISATION DU CANADA.

L'influence des Etats-Unis au Canada est considérable et de longue portée. La contiguïté des territoires; la communauté d'idiomes et d'origines; la juxtaposition naturelle des conditions climatériques et économiques, qui entraîne un échange énorme de commerce, quels que soient la nature et le degré des tarifs douaniers; la migration constante de la population des deux pays, qui s'opère aujourd'hui dans des conditions beaucoup plus égales qu'autrefois; l'immense circulation au Canada des journaux et autres publications américaines de toutes sortes - voilà autant de causes qui tendent à faire du Canada, à beaucoup d'égards, une simple reproduction des Etats-Unis.

Cette force de pénétration est d'autant plus puissante qu'elle n'est contrebalancée, au Canada, par l'influence correspondante d'aucun autre pays voisin.

Du seul point de vue des intérêts nationaux, cette situation présente indubitablement de nombreux inconvénients qu'il serait facile de signaler.



Dans une occasion comme celle-ci, il convient davantage, je crois, de marquer les avantages que le Canada a recueillis de cette radiation d'influences dont le foyer se trouve aux Etats Unis; et surtout d'indiquer comment cette influence pourrait servir à faire pencher le Canada du côté de la paix et de l'arbitrage.

La grande république américaine, sans le vouloir ou sans le savoir, a déjà rendu au pays voisin des services d'une importance capitale et d'un effet permanent.

En proclamant leur indépendance, les habitants des treize colonies anglaises ouvrirent les yeux des autorités britanniques sur les dangers du gouvernement de Downing Street, aux colonies.

Ils fondèrent ainsi les assises de nos libertés constitutionnelles et assurèrent comme résultat éventuel la consolidation de l'Empire britannique.

LA "DOCTRINE MONROE".

En promulguant, sur les instances d'un ministre des Affaires Etrangères de la Grande-Bretagne, George Canning, la théorie politique qu'on est convenu d'appeler la "doctrine Monroe", les Etats-Unis ont pratiquement mis le Canada à l'abri de toute agression de la part des autres nations étrangères. Telle a été du moins l'interprétation constante de tous les ministres anglais, depuis Canning jusqu'à sir Edward Grey.

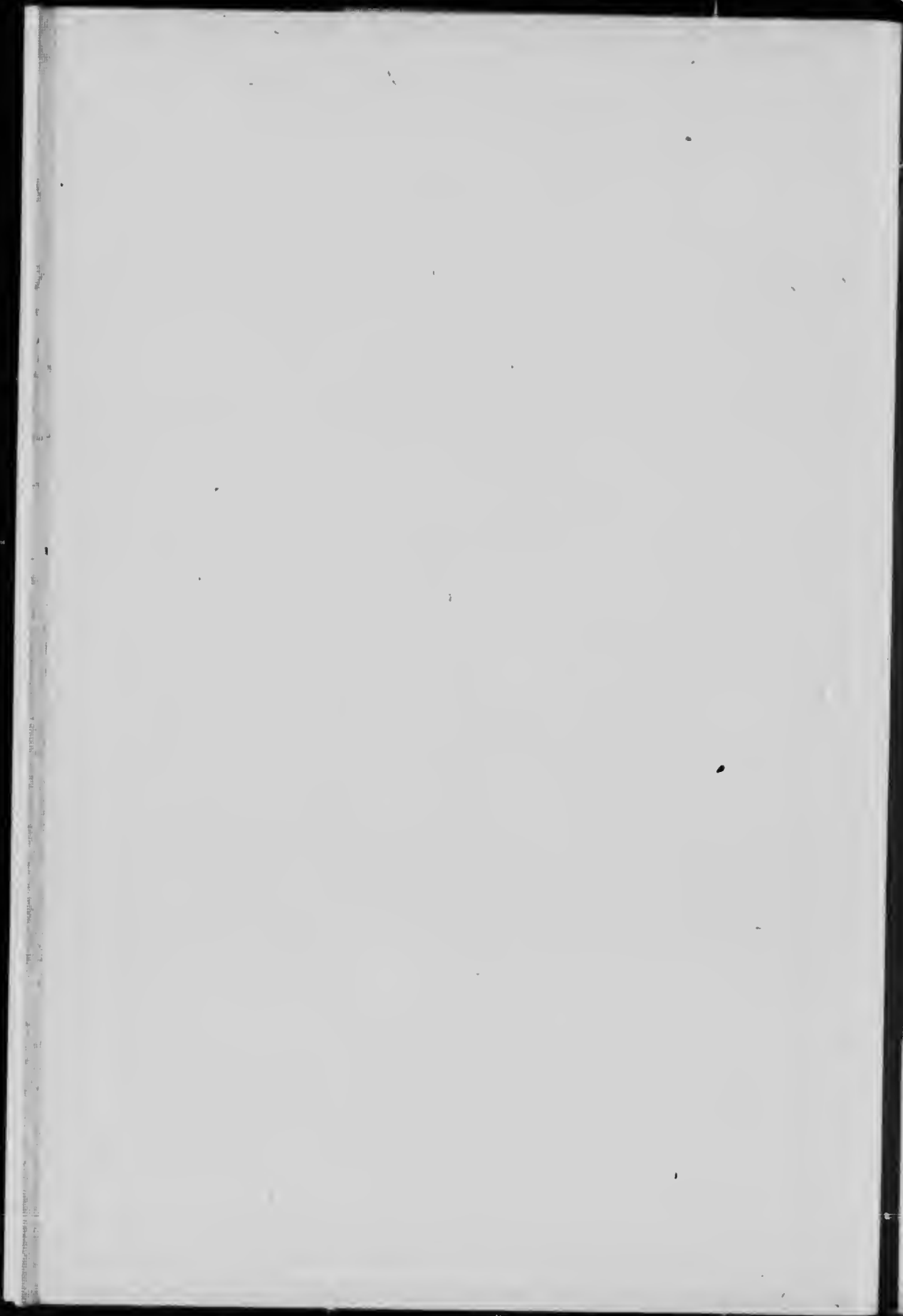
Il faut bien avouer que la doctrine Monroe est acceptée aujourd'hui avec beaucoup moins de faveur au Canada qu'en Angleterre. Néanmoins, j'ose affirmer qu'elle devrait subsister, pourvu qu'elle s'élargisse et s'adapte aux conditions actuelles et futures, — pourvu aussi qu'elle ne descende pas au niveau du jingoïsme vulgaire, ni qu'on la rétrécisse à la mesure des exigences de partis ou d'intérêts particuliers et sordides.

Comme déclaration du droit et de la détermination de tous les peuples d'Amérique de se gouverner eux-mêmes, libres de la domination ou de l'influence des nations de l'Europe — en tenant compte, évidemment, des droits existants — la doctrine Monroe doit survivre; et le Canada devrait la professer avec autant de foi et de vigueur que toute autre nation américaine.

Toutefois, pour qu'elle subsiste, elle doit comporter, comme conséquence naturelle et réciproque, l'abstention des nations américaines dans les affaires de l'Europe, sauf lorsqu'il leur faut assurer la protection de leurs citoyens et la sauvegarde de leurs intérêts.

Comme règle des rapports mutuels des peuples d'Amérique entre eux, elle doit rester ce qu'elle était dans la pensée de ceux qui l'ont conçue : l'exercice d'une prérogative noble et désintéressée, confiée à la plus ancienne et la plus puissante des nations américaines, afin de lui permettre de soutenir les droits et les libertés des nations cadettes, mais jamais destinée à devenir entre ses mains un gourdin (*big stick*) qui lui serve à terroriser les Etats les plus faibles du continent américain et à les réduire en servitude.

Cette doctrine ne doit pas être interprétée non plus comme abrogeant les lois éternelles de la justice, qui s'appliquent à tous les peuples et dans tous les temps. Aucune nation américaine, et moins que toute autre la grande république anglo-saxonne, ne doit jamais l'invoquer à l'encontre du règlement équitable de toute juste réclamation que les peuples d'Europe ou d'Asie peuvent faire valoir en Amérique.



Enfin et surtout, elle ne doit pas constituer un obstacle à l'adoption de lois générales d'arbitrage. Au contraire, elle doit être agrandie et vivifiée de telle sorte qu'elle devienne l'un des appuis les plus solides des nobles principes au succès desquels cette Conférence a voué ses efforts.

L'ARBITRAGE EN THEORIE ET EN PRATIQUE.

C'est dans l'évolution de la doctrine Monroe et dans son adaptation au code plus large de l'arbitrage international que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis peuvent trouver les moyens d'influence les plus efficaces pour créer au Canada, sur ces matières, une saine opinion publique.

Rien ne pourrait retarder le développement des dispositions pacifiques et confiantes du peuple canadien autant que la conviction, ou le simple soupçon, qu'une autorité quelconque, aux Etats-Unis, a résolu de faire du Canada une simple dépendance (*adjunct*) de la république américaine.

Rien au contraire ne contribuerait plus efficacement à stimuler ces mêmes dispositions, et à attacher le Canada à la cause de l'arbitrage international, que les preuves tangibles que la grande république pourrait donner de sa détermination, non seulement de prôner l'arbitrage, mais de le mettre en pratique dans toutes ses disputes avec les nations les plus faibles comme avec les Etats les plus puissants.

La création de la Commission de deux internationales, dont l'objet est d'arbitrer les nombreux conflits d'intérêts qui surgissent de la possession et de la mise en exploitation du vaste réseau hydraulique, propriété commune des deux pays, a marqué un pas décisif dans cette direction.

C'est un début efficace et pratique dans l'établissement de mesures propres à prévenir les causes de dissensions et à régler toutes les difficultés par voie d'arbitrage.

UN BUREAU CANADIEN A WASHINGTON.

Une autre mesure salubre serait l'installation à Washington d'un bureau canadien permanent, d'un caractère semi-diplomatique, exerçant ses fonctions en libre coopération avec l'ambassade d'Angleterre. Les autorités des Etats-Unis et celles du Canada se trouvant ainsi en relations intimes et constantes, le gouvernement américain connaîtrait par une voie directe et efficace les vues du gouvernement canadien sur toutes les matières d'intérêt commun.

* * *

Qu'on me permette de conclure en disant que le spectacle de ces deux grandes démocraties, reproduisant sur le continent d'Amérique quelques-unes des plus nobles caractéristiques des races supérieures de l'Europe, libre du fardeau écrasant des armées et des flottes permanentes, et vivant à côté l'une de l'autre dans un état constant d'émulation pacifique, constituerait l'une des gloires les plus précieuses et les plus profitables de l'humanité.

